

# DÉCLARATION DE PRINCIPE EN LANGAGE CLAIR SUR L'ACCÈS À LA JUSTICE



## APERÇU

Ce document est une déclaration de principe. Il a été produit par Inclusion Canada. Il traite d'un droit de la personne. Ce droit est appelé : « l'accès à la justice. »

Ce document explique comment l'accès à la justice peut affecter les personnes en situation de handicap. Ce qui inclut les personnes ayant une déficience intellectuelle.

Ce document présentera les convictions d'Inclusion Canada. Il présentera aussi les actions que réclame Inclusion Canada.

## CONTEXTE

Les personnes ayant une déficience intellectuelle sont confrontées à de nombreux obstacles dans notre société. En tant que groupe, elles sont souvent laissées de côté ou oubliées. Elles sont souvent ignorées par le reste de la société. Elles sont exclues de différentes manières. Quelquefois, au lieu de les protéger, les lois leur retire leurs droits.

Et ça se produit depuis longtemps. Ça se produit de différentes manières. Cela se produit toujours. Mais des changements positifs sont en cours.

L'un de ces changements concerne la loi. En 2006, une nouvelle loi a été adoptée. C'est la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Dans ce document elle est juste nommée « la Convention ». Cette Convention aide les personnes en situation de handicap : elle s'assure que ces personnes jouissent des mêmes droits que les autres; qu'à travers le monde, elles soient traitées sur la base de l'égalité avec les autres.

La position d'Inclusion Canada est totalement inclusive. Nous revendiquons pour toutes et tous. Nous acceptons leur mode de communication; nous reconnaissons la gamme de leurs handicaps.

Nous estimons qu'au Canada, les gouvernements n'ont pas réussi à inclure pleinement les personnes ayant une déficience intellectuelle. Les gouvernements n'ont pas réussi à traiter les personnes ayant une déficience intellectuelle sur le même pied d'égalité que les autres. Ils ne leur ont pas fourni les soutiens, les ressources et le revenu nécessaires pour une inclusion à part égale.

## Qu'est-ce que le capacitisme?

Le capacitisme est une forme de discrimination. La discrimination est le traitement injuste appliqué à une personne ou à un groupe. Certains pensent que les « personnes qui ne sont pas en situation de handicap » sont meilleures que les personnes en situation de handicap. Le capacitisme considère le handicap comme une condition qui doit être « réparée ». Ce genre d'opinion a un impact sur les personnes en situation de handicap. Ces perceptions et ces mesures ont, pendant longtemps, isolé les personnes en situation de handicap et ont permis qu'elles soient traitées différemment.

Quelquefois, ces actions sont voulues. Les personnes en situation de handicap sont laissées de côté. La société ne les inclut pas dans ses plans et ses idées et n'en tient pas compte. Elle ne les considère pas non plus. Ces personnes ne sont pas incluses dans les décisions qui les affectent au quotidien.

Quelquefois ces actions ne sont pas voulues. Quelquefois, les autres ne se rendent pas compte qu'ils traitent injustement les personnes en situation de handicap. Leurs idées ou leur opinion sur les personnes en situation de handicap sont fausses. Mais à cause de ces idées, leurs actions risquent d'exclure les personnes en situation de handicap.

Le capacitisme est dangereux pour les personnes en situation de handicap. Il les dévalorise. Il limite leur potentiel. Il les rend vulnérables.

## Le capacitisme et être vulnérable

Le capacitisme fait des personnes ayant une déficience intellectuelle l'un des groupes les plus vulnérables de la société. En étant vulnérables, ces personnes risquent d'être blessées ou de subir de mauvaises choses. Cela signifie aussi qu'elles sont davantage victimes que d'autres groupes. Elles sont aussi exclues de tout accès aux divers paliers de la société. Ce qui inclut l'accès au système de justice.

Les exemples sont nombreux. Les tribunaux traitent souvent les adultes ayant une déficience intellectuelle comme des enfants. Cela entraîne des jugements et des arrêtés basés sur ces fausses perceptions. Cela affecte également les droits des personnes ayant une déficience intellectuelle. Et aussi la façon dont elles sont valorisées. Cela affecte leur potentiel. C'est une pratique préjudiciable.

Le système de justice regroupe trois grandes composantes :

- La police
- Les tribunaux
- Les services correctionnels

L'accès à la justice est lié à ces composantes du système. Les personnes peuvent jouer différents rôles au sein de ces composantes.

Les procédures du système judiciaire comportent aussi de nombreuses unités. Elles incluent en particulier :

- Les législatures
- La police
- Les services juridiques
- Les services aux victimes
- Les services correctionnels
- Les fournisseurs de services
- Les membres et les groupes de la communauté

D'autres systèmes sociaux sont impliqués dans l'accès à la justice. Il s'agit des services de santé, d'éducation et de services sociaux.

### Traitement inégal et exclusion

Les personnes ayant une déficience intellectuelle continuent d'être traitées comme des « moins que ». Elles sont traitées de manière inégale. Elles sont ainsi traitées par les gouvernements et par d'autres groupes de la société. Et c'est encore plus vrai pour des personnes ayant des besoins complexes. C'est aussi le cas des personnes qui ont différents modes de communication. Ce qui signifie que les personnes ayant une déficience intellectuelle sont exclues de tous les secteurs de la société. Elles ne peuvent pas être membres de la communauté.

En voici un exemple. Lorsque des personnes ayant une déficience intellectuelle se retrouvent en prison, elles deviennent souvent des victimes. Elles doivent avoir davantage accès à différents programmes et à d'autres alternatives que la prison.

La société joue un grand rôle dans le traitement que subissent les personnes ayant une déficience intellectuelle. La société doit devenir plus éduquée et plus informée. La société doit devenir plus attentionnée et plus préoccupée par l'inclusion et la valorisation des personnes ayant une déficience intellectuelle. Ainsi, le Canada deviendra un pays plus juste et plus inclusif.

Inclusion Canada veut s'attaquer à ces problèmes. Nous réclamons beaucoup de formation. Nous voulons de la formation pour tous les professionnels du système de justice. Cela inclut la police, les avocats et les juges. Nous voulons qu'ils comprennent les droits des personnes ayant une déficience intellectuelle et les fasse respecter.

Voici un scénario ou une courte scène. Elle montre comment une personne ayant une déficience intellectuelle peut être vulnérable dans le système de justice.

Mary attendait un bébé. Son premier bébé. Plus la date rapprochait, plus elle était anxieuse. Quand le moment est arrivé, le médecin l'a envoyée à l'hôpital. Marie a accouché. Ça s'est très bien passé. Le bébé était une petite fille de 7 livres en bonne santé. Mais une travailleuse sociale est entrée dans la chambre peu après la naissance. Elle lui a dit que le bébé allait lui être retiré. Elle lui a dit qu'elle n'était pas capable d'être une bonne mère à cause de sa déficience intellectuelle.

## Les Autochtones ayant une déficience intellectuelle

Certains groupes de personnes ayant une déficience intellectuelle ont besoin d'une plus grande attention dans le système de justice. Cela inclut les Autochtones ayant une déficience intellectuelle. Ce groupe est souvent traité injustement et doublement en plus. Les Autochtones font l'objet de discrimination parce qu'ils ont une déficience intellectuelle. Mais ils subissent aussi une autre forme de discrimination parce qu'ils sont autochtones. Ce qui signifie qu'ils sont davantage négligés, ignorés et oubliés.

## Protections juridiques et obligations internationales

Il y a des lois qui protègent les personnes ayant une déficience intellectuelle. Toute discrimination envers les personnes en situation de handicap est illégale. C'est contraire à la Constitution canadienne. C'est contraire à la Loi canadienne sur les droits de la personne. Cela va à l'encontre des lois provinciales et territoriales sur les droits de la personne. Il y a aussi des lois internationales. Ce qui inclut l'article 13 de la Convention relative aux droits de personnes handicapées. L'article 13 porte sur l'accès à la justice. Le Canada a signé la Convention et s'est engagé à la respecter.

Voici un scénario ou une courte scène. Elle montre comment une personne ayant une déficience intellectuelle peut être vulnérable dans le système de justice.

Sam rentrait à pied de son travail dans la communauté comme d'habitude. En chemin, il a été arrêté par la police. Il était content quand les policiers lui ont demandé s'il voulait faire un tour en voiture. C'est super a-t-il pensé. Mais la police ne l'a pas ramené à la maison. Ils ont emmené Sam au poste de police. Les policiers lui ont dit qu'une femme avait été sexuellement agressée et gravement blessée. Ils lui ont posé des questions. Ils ont demandé à Sam ce qu'il faisait avant d'être arrêté par la police. Sam a cru que la police voulait qu'il dise qu'il avait blessé la femme. Comme il voulait les aider, il a dit qu'il l'avait fait. La police a accepté cet aveu comme une confession. Ils n'ont pas cherché à enquêter davantage. Sam a été envoyé en prison. Il en est sorti grâce à l'ADN qui a prouvé qu'il n'était pas le coupable.

## Obstacles dans le système judiciaire

Il y a énormément de fausses idées sur les personnes ayant une déficience intellectuelle. Beaucoup de fausses informations aussi. Ces fausses idées existent dans tous les systèmes de la société. Le système de justice n'est pas différent. En effet, il continue de croire que les personnes ayant une déficience intellectuelle ne peuvent pas participer. Et cela s'applique à n'importe quel rôle. Il croit que les personnes ayant une déficience intellectuelle ne peuvent pas participer dans aucun des rôles suivants :

- Agresseur
- Victime
- Plaignant
- Contrevenant
- Demandeur
- Intimé

Les personnes ayant une déficience intellectuelle ne peuvent accéder à ces rôles. Tout simplement parce qu'on croit qu'elles ne peuvent pas participer à cause de leur déficience intellectuelle.

En voici un exemple. Les agressions sexuelles et les abus sont très fréquents chez les femmes ayant une déficience intellectuelle. Les taux sont beaucoup plus élevés que chez les femmes qui ne sont pas en situation de handicap. Ce qui signifie que les acteurs du système de justice devraient en être conscients. Les enquêteurs, les procureurs et les juges devraient être convaincus que la victime dit la vérité. Ils ne peuvent pas rejeter le témoignage de la victime parce qu'elle a une déficience intellectuelle. Ils ont besoin de connaissances, de compétences et de soutiens pour recueillir le témoignage des femmes ayant une déficience intellectuelle. C'est particulièrement vrai pour les personnes qui ne communiquent pas verbalement.

De nombreuses raisons empêchent les personnes ayant une déficience intellectuelle de participer au système de justice. Mais aucune de ces raisons n'est liée à la déficience intellectuelle elle-même. Les raisons sont dans le système de justice, comme indiqué ci-après :

- Le système n'inclut pas de nombreux groupes et personnes.
- Le système ne répond pas aux besoins de nombreux groupes et personnes.
- Le système n'accommode pas les personnes en situation de handicap ou ne leur fournit pas de soutiens.
- Le système ne traite pas tout le monde de manière juste et équitable.

Le système au complet ne fonctionne pas bien pour tous les citoyens. Cela s'oppose à l'idée même d'avoir des lois et des règlements.

Voici quelques-uns des principaux problèmes:

- Il y a très peu d'informations juridiques accessibles. Elles ne sont pas fournies dans des formats différents. Elles ne sont pas transmises en langage clair.
- Il n'y a pas suffisamment de formation pour les professionnels dans le système de justice. Ils ne connaissent pas assez les personnes ayant une déficience intellectuelle.
- Le système de justice n'offre pas assez de soutiens aux personnes ayant une déficience intellectuelle. Ces personnes n'ont pas assez d'aide pour occuper les différents rôles du processus juridique.

Voici un scénario ou une courte scène. Elle montre comment une personne ayant une déficience intellectuelle peut être vulnérable dans le système de justice.

Susan a récemment perdu sa sœur. Sa sœur avait une grave déficience intellectuelle. Elle ne parlait pas et utilisait différents moyens pour communiquer. Sa sœur est morte dans une résidence de soins. Elle dépendait énormément des services de soutien. Apparemment, un agent de soutien qui travaillait directement avec la sœur de Susan aurait fait preuve de négligence. Susan a demandé un enquête. Elle a demandé au médecin légiste d'enquêter sur l'incident qui a mené jusqu'au décès de

sa sœur. Mais sa demande a été refusée. Le ministère a déclaré que des mesures avaient été prises pour améliorer la sécurité des résidents et qu'une enquête n'était pas nécessaire. Pour Susan, ces améliorations ne répondaient pas aux besoins des résidents comme sa sœur. Mais la décision était définitive. Susan ne pouvait pas faire appel. Elle a eu le sentiment que le système n'avait pas rendu justice à sa sœur.

## Le rôle du gouvernement fédéral

Le gouvernement fédéral a un devoir envers les personnes en situation de handicap. Il doit éliminer tous les obstacles à tous les niveaux. Il doit éliminer les anciens obstacles. Il doit s'assurer que les personnes ayant une déficience intellectuelle aient accès au système de justice. Il doit s'assurer que cet accès soit le même que pour les personnes qui ne sont pas en situation de handicap.

Notre société est une démocratie. Ce qui signifie que tout le monde doit être traité sur une base d'égalité. Certaines personnes en situation de handicap ont besoin d'aide pour avoir un traitement égal. C'est particulièrement vrai pour les personnes ayant une déficience intellectuelle. Ce qui signifie que les aides doivent être fournies. Et peu importe la partie du système dans laquelle se trouve la personne. Elle peut être victime ou agresseur ou autre. Mais d'une manière ou d'une autre, elle a besoin d'aide pour comprendre le système de justice et y naviguer.

Mais le manque de soutiens et les obstacles persistent. Les personnes ayant une déficience intellectuelle sont donc exclues du système de justice, à tous les niveaux.

## Nos appels à l'action

Inclusion Canada est la plus grande organisation nationale qui a pour objectif de promouvoir la pleine inclusion et les droits des personnes ayant une déficience intellectuelle. Nous voulons éliminer les obstacles à la justice. Nous avons un grand réseau. Nous avons beaucoup de compétences et de connaissances. Nous sommes bien placés pour ouvrir la voie vers un système de justice accessible aux personnes ayant une déficience intellectuelle. Nous le ferons de la manière suivante :

- Nous travaillerons avec d'autres groupes.
- Nous travaillerons pour modifier les politiques.
- Nous travaillerons pour éliminer tous les obstacles au système de justice.

Nous demandons à d'autres groupes de nous aider. Cela inclut les gouvernements. Cela inclut institutions juridiques. Cela inclut le secteur de l'application des lois. Cela inclut les médias et le public. Voici nos appels à l'action :

1. **Faire un plan pour appliquer l'article 13.** Le plan doit être détaillé. Il doit couvrir plusieurs années. Et son résultat doit garantir que les personnes ayant une déficience intellectuelle auront un accès égal à la justice.
2. **Reconnaître les obstacles provoqués par le capacitisme.** Se concentrer sur les moyens de traiter équitablement toute personne ayant une déficience intellectuelle dans le système

juridique.

3. **Reconnaître que certains groupes ont plus d'obstacles que d'autres.** Chercher à éliminer les obstacles supplémentaires du système de justice auxquels sont confrontés les Autochtones ayant une déficience intellectuelle.
4. **S'assurer que l'information juridique soit accessible.** S'assurer qu'il soit accessible aux personnes ayant une déficience intellectuelle. S'assurer que le mode de communication de la personne soit utilisée dans le système de justice. Une solution unique ne convient pas à toutes les déficiences intellectuelles.
5. **S'assurer que dans le système de justice tout le monde soit traité avec dignité et avec respect.** Ce qui inclut les personnes ayant une déficience intellectuelle.
6. **Faire participer les personnes ayant une déficience intellectuelle.** S'assurer qu'elles participent à l'élaboration des politiques et des pratiques sur l'accès à la justice.
7. **Encourager la compréhension et l'inclusion.** Remettre en question les fausses croyances des personnes ayant une déficience intellectuelle.

Inclusion Canada invite d'autres personnes à son travail. Les personnes qui œuvrent dans les secteurs de l'éducation, dans des organisations communautaires et dans des groupes d'intervention peuvent nous aider de la manière suivante :

1. **S'associer avec Inclusion Canada.** Nous sommes prêts à aider et nous désirons le faire. Nous soutiendrons tous les plans qui amélioreront l'accès des personnes ayant une déficience intellectuelle à la justice.
2. **Travailler ensemble et partager nos connaissances et nos ressources.** Cela aidera à combattre les obstacles dans l'accès au système de justice.
3. **Travailler ensemble pour créer un système de justice accessible à toutes et à tous.** S'assurer que tout le monde soit traité équitablement, quelle que soit la situation de handicap.
4. **Reconnaître le rôle de la technologie.** La technologie peut améliorer l'accès au système de justice. Explorer et investir dans de nouvelles solutions. Cela pourrait aider à supprimer les obstacles en communication, en finances et dans d'autres aspects de l'accès à la justice.

### **Conclusion: Vers une société plus inclusive**

Inclusion Canada est prêt à ouvrir la voie à la création d'une société plus inclusive, plus équitable et plus juste. Nous sommes engagés. Nous avons l'expertise. Nous sommes déterminés à faire progresser les droits et la dignité des personnes ayant une déficience intellectuelle. Nous voulons travailler avec d'autres groupes pour garantir l'égalité d'accès au système de justice. Nous croyons qu'en unissant nos forces, nous bâtissons ensemble un avenir inclusif pour toutes les Canadiennes et tous les Canadiens. Nous voulons changer le système de justice pour qu'il soit réellement au service de tous, quelles que soient leurs capacités.

Nous voulons que cette déclaration provoque des changements dans le système de justice et qu'il devienne inclusif pour tous les membres de notre société.